



ANNEXE 1

POLITIQUES DE PRÊT EN BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Service commun de la documentation

PUBLICS CONCERNÉS :

- Étudiant.e à l'Université de Poitiers (inscription automatique dès l'inscription à l'Université)
- Personnel de l'Université de Poitiers (inscription automatique)
- Extérieur à l'Université : droits d'inscription de 34€ pour une année de date à date
- **Lecteurs bénéficiant de la gratuité d'inscription :**
 - Retraité de l'Université de Poitiers
 - Personnel ou retraité du CNRS exerçant dans une UMR, UPS, UPR et USR de l'Université de Poitiers
 - Enseignant.e en stage long à l'INSPÉ
 - Enseignant.e vacataire de l'Université de Poitiers (inscription valable entre la date de prise d'effet du contrat et la fin de l'année universitaire)
 - Enseignant.e, étudiant.e et personnel de l'ISAE-ENSMA (pour la durée de l'année universitaire)
 - Étudiant.e en classe préparatoire inscrit.e parallèlement à l'Université de Poitiers
 - Chercheur invité par l'Université de Poitiers : l'inscription est valable pendant la durée de votre présence à Poitiers, sur attestation de l'organisme (UFR, laboratoire, service...) qui vous invite
 - Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi
 - Bénéficiaire du RSA
 - Services civiques

DURÉE DE PRÊT :

- **Étudiant.e en L ou M, 1^{er} ou 2^{ème} cycle Santé, Lecteurs extérieurs :**
 - Livres et revues en nombre illimité pendant 28 jours – un renouvellement de 28 jours autorisé
 - DVD en nombre illimité pendant 14 jours
 - 5 livres ou revues en « prêt court » (identifiés en rayon)
 - Conditions particulières : BU Droit-éco-gestion : prêt des codes juridiques pour 7 jours, BU Santé : 3 livres en prêt soir et week-end, BU Éducation et formation : 15 documents (livres et revues) maximum pour 28 jours, renouvelables 1 fois ; 5 annales de concours maximum pour 28 jours, non renouvelables
- **Doctorant.e, 3^{ème} cycle Santé, personnel de l'université :**
 - Livres et revues en nombre illimité pendant 3 mois sans renouvellement
 - Règles spécifiques en fonction des types de documents
 - DVD en nombre illimité pendant 14 jours
 - 5 livres ou revues en « prêt court » (identifiés en rayon)
 - Conditions particulières : BU Droit-éco-gestion : prêt des codes juridiques pour 7 jours, BU Santé : 3 livres en prêt soir et week-end, BU Éducation et formation : 15 documents (livres et revues) maximum pour 28 jours, renouvelables 1 fois ; 5 annales de concours maximum pour 28 jours, non renouvelables

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

BU DU CENTRE DE DOCTORAT :

- Étudiants de licence, de master, lecteurs autorisés extérieurs : 7 ouvrages durant 14 jours, un renouvellement possible pour 7 jours.
- Enseignants-chercheurs, doctorants, personnels de l'université : 10 ouvrages durant 45 jours, un renouvellement possible pour 7 jours.

RÉGIME PARTICULIER POUR CERTAINS OUVRAGES :

- Prêt de 7 jours non-renouvelable (livres signalés « RES »).
- Prêt week-end (livres signalés « PWE ») : 2 emprunts simultanés au maximum, emprunt le vendredi, retour le lundi.
- Suspension du prêt pour tout retard